

LE 9 MAI 2023

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Joachim-de-Shefford, tenue le neuvième jour du mois de mai de l'an deux mille vingt-trois (09-05-2023), dans la salle des délibérations du conseil au 615, rue Principale à Saint-Joachim-de-Shefford, sous la présidence du maire monsieur René Beauregard.

PRÉSENCES

Le maire monsieur René Beauregard.

Les conseillers, madame Francine Vallières Juteau, monsieur Pierre Daigle, madame Sophie Beauregard, monsieur Christian Marois, monsieur François Lamoureux ainsi que madame Johanne Desabrais.

La directrice générale et greffière-trésorière madame France Lagrandeur.

Public : Une (1) personne assiste à la séance du conseil.

CONSTATATION DU QUORUM

Le maire, après avoir constaté le **QUORUM**, demande de l'enregistrer au procès-verbal.

2023-05-103

OUVERTURE DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE le **QUORUM** a été constaté ;

Monsieur le maire René Beauregard ouvre la séance à 20h.

2023-05-104

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour proposé a été remis au préalable à tous les membres du conseil, est disponible dans la salle et la greffière et/ou le maire leur fait part des points qu'il y aurait lieu de compléter et/ou de rajouter, s'il y a lieu.

SUR PROPOSITION de François Lamoureux

DÛMENT APPUYÉ par Christian Marois

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté, en rajoutant les sujets de dernière heure et laissant toutefois ouvert le point intitulé « **SUJETS DIVERS DE DERNIÈRE HEURE** »

ORDRE DU JOUR

PRÉSENCES

CONSTATATION DU QUORUM

1- SÉANCE ORDINAIRE

1.1 Ouverture de la séance

2- ORDRE DU JOUR, PROCÈS-VERBAL

2.1 Adoption de l'ordre du jour

2.2 Adoption du procès-verbal d'avril 2023

3- PÉRIODE DE QUESTIONS

4- CORRESPONDANCE

5- FINANCE

5.1 Rapport de la greffière-trésorière – Avril 2023

5.2 Approbation des comptes à payer – Mai 2023

5.3 Dépôt au conseil des états financiers 2022 et rapport du vérificateur

5.4 Paiement retenu et ajustement clause carburant – Contrat déneigement saison d'hiver 2022-2023

6- ADMINISTRATION

6.1 Coop Au cœur du village – Suivi

6.2 Nomination du vérificateur – Audit des états financiers 2023

6.3 Nomination du maire suppléant

6.4 Congrès 2023 de l'ADMQ – Directrice générale et greffière-trésorière

6.5 Marché public du pays de la poire – Demande d'aide financière

6.6 Archives municipales – Autorisation de la destruction des documents périmés 2020 à 2022

7- RAPPORTS ADMINISTRATIFS

7.1 Rapports verbaux ou écrits :

- 7.1.1 Greffière-trésorière
- 7.1.2 Inspecteur municipal en bâtiment et en environnement
- 7.1.3 Protection incendie et/ou Sûreté du Québec
- 8- VOIRIE MUNICIPALE**
 - 8.1 Appel d’offres no. 2023-03 – Réfection des trottoirs
 - 8.2 Offre de services – Travaux d’électricité nouveau garage et changer panneau dans l’ancien
- 9- URBANISME**
 - 9.1 Certificat relatif au déroulement de la procédure d’enregistrement des personnes habiles à voter : Règlement no. 576-2023 modifiant le règlement de zonage no. 491-2007 (résidence de tourisme)
- 10- LOISIRS**
 - 10.1 AJLSJ – Demande de prolongations des heures de fermeture en dehors des heures réglementées des parcs municipaux pour le *Festiballe familial*
 - 10.2 AJLSJ – Demande de toilettes chimiques pour le *Festiballe familial*
 - 10.3 AJLSJ – Demande de subvention pour le feu d’artifice du *Festiballe familial*
- 11- SUJETS DIVERS DE DERNIÈRE HEURE**
 - 11.1 Garage municipal – Autorisation budgétaire pour terminer les travaux
 - 11.2 Offre de services – Cooptel pour l’installation du système téléphonique IP
 - 11.3 École Centrale – Demande de subvention pour la plantation d’arbres
 - 11.4 Offre de services - Photos aériennes de la municipalité
- 12- PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 13- FERMETURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

2023-05-105

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 AVRIL 2023

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 avril 2023 a été transmise au préalable à tous les membres du conseil.

SUR PROPOSITION de Johanne Desabrais

DÛMENT APPUYÉ par Francine Vallières-Juteau

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l’unanimité :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2023 est **ADOPTÉ** tel que rédigé et soumis.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil municipal alloue une période au cours de laquelle les personnes présentes à la session peuvent poser des questions.

CORRESPONDANCE

Le conseil municipal a pris connaissance de la correspondance telle que listée ci-après :

- 4.1 Transport adapté pour nous inc. – Dépôt des états financiers au 31 décembre 2022 et Statistiques d’exploitation 2022
- 4.2 Ministère de l’Éducation – Correspondance en lien avec la campagne de sensibilisation aux commotions cérébrales AGIR visant les jeunes à adopter de bons comportements et développer une meilleure compréhension de leur état en participant activement à leur rétablissement
- 4.3 MRC – Communiqué informant le nom de la gagnante, Jessica Galipeau ainsi que la photo retenue du grand concours « Les Grandes récoltes de paysages yamaskois
- 4.4 Ministère des Affaires municipales et Habitation – Prolongation de la TECQ jusqu’au 31 décembre 2024
- 4.5 MTQ – Installation de feux clignotants et implantation d’arrêts toutes directions à l’intersection de la route 241 et du 8^e Rang. Travaux prévus entre le 15 mai et le 28 mai 2023

2023-05-106

RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR LA GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE – AVRIL 2023

Soumis au conseil : Rapport écrit daté du 9 mai 2023 a été remis au préalable à tous les membres du conseil.

**SUR PROPOSITION de Sophie Beauregard
DÛMENT APPUYÉE par Pierre Daigle**
QUE ce conseil reconnaît avoir pris connaissance du rapport de la greffière-trésorière sur les autorisations de dépenses effectuées entre le 12 avril et le 9 mai 2023.
QUE ce conseil approuve ledit rapport tel que soumis.

2023-05-107

APPROBATION DES COMPTES À PAYER - MAI 2023

Soumis au conseil: Liste des comptes de mai 2023.

SUR PROPOSITION de François Lamoureux

DÛMENT APPUYÉE par Sophie Beauregard

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil approuve et ratifie les salaires, les comptes à payer et autorise le paiement des comptes dus, tels que soumis :

Salaires payés durant le mois de mai 2023	
Dépôt #2300089 au dépôt #2300120	17 772.86\$

Comptes à payer pour mai 2023 :	
Chèque #2300134 au chèque #2300179	146 570.05\$
Paiement par internet	14 531.00\$
Comptes à payer pour mai 2023	161 101.05\$

QUE la greffière-trésorière confirme que les crédits sont disponibles au budget pour ces fins.

2023-05-108

DÉPÔT AU CONSEIL DES ÉTATS FINANCIERS 2022 ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Document soumis: Conformément à la loi, la greffière-trésorière dépose au conseil les états financiers au 31 décembre 2022, ainsi que le rapport du vérificateur. Une copie du document a été remise à chacun des membres du conseil.

ATTENDU QUE Monsieur Danny Coderre, M. Sc., CPA auditeur, CA de la firme FBL a présenté son rapport au maire et à la directrice générale précédemment ;

ATTENDU QUE monsieur le maire présente les résultats aux membres du conseil ;

ATTENDU QUE ce conseil est satisfait des explications fournies par le maire ;

ATTENDU QUE les états financiers représentent fidèlement les opérations effectuées durant l'année 2022 ;

SUR PROPOSITION de Christian Marois

DÛMENT APPUYÉE par François Lamoureux

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE les états financiers sont déposés conformément à la Loi et qu'ils représentent fidèlement les opérations autorisées et effectuées durant l'année 2022.

QUE le Rapport du vérificateur est déposé à la suite de la vérification comptable des livres de la municipalité.

QUE ce conseil accepte les États financiers et le Rapport du vérificateur tel que déposé.

2023-05-109

PAIEMENT RETENU ET AJUSTEMENT CLAUSE CARBURANT – CONTRAT DÉNEIGEMENT SAISON D'HIVER 2022-2023

Soumis au conseil : Rapport de la directrice générale et greffière-trésorière concernant les travaux relatifs au contrat de déneigement et de l'ajustement du carburant.

ATTENDU QUE le contrat intervenu entre la municipalité et Transport J.P.D Choquette. Inc. stipule à l'article 12, que la retenue de 5% du montant total dû est payable après acceptation des travaux par le conseil ;

ATTENDU QUE ce même article stipule que le paiement de cette somme sera différé jusqu'à complète acceptation desdits travaux ;

ATTENDU QUE le rapport verbal de la directrice générale mentionne que l'entrepreneur n'a pas endommagé la signalisation ou brisé de glissières de sécurité ;

ATTENDU QUE l'ajustement du carburant annuel a été calculé et soumis au conseil ;

**SUR PROPOSITION de Pierre Daigle
DÛMENT APPUYÉ par Francine Vallières-Juteau
IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité ;**

QUE ce conseil autorise le paiement de la retenue de 5% comme dernier versement à Transport J.P.D Choquette Inc. pour la saison 2022-2023, soit un montant de **17 126.07\$** taxes incluses, puisque l'administration municipale et le conseil municipal ont constaté que les chemins/rang ont été entretenus à leur satisfaction par l'entrepreneur.

QUE ce conseil autorise le paiement d'un montant de **2 633.33\$** qui sera payé à l'entrepreneur pour l'ajustement du prix du carburant pour ladite saison, puisque la variation du prix du carburant est positive (augmentation du prix) de plus de 5%, soit de **6.43%**.

DOSSIER DE LA COOPÉRATIVE AU CŒUR DU VILLAGE – SUIVI

Dépôt des états de résultats « révisés » pour les mois d'octobre, novembre et décembre 2022, puis des mois de janvier, février et mars 2023 acheminés par Monsieur Alain Archambault, président du conseil d'administration.

2023-05-110 NOMINATION DU VÉRIFICATEUR – AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS 2023

Soumis au conseil: Offre de service déposée par monsieur Danny Coderre, M. Sc., CPA auditeur, CA, de la firme FBL comptables agréés, pour un mandat d'audit des états financiers pour l'année 2023.

**SUR PROPOSITION de Sophie Beauregard
DÛMENT APPUYÉE par Francine Vallières-Juteau**

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil accepte l'offre de service de la firme FBL comptables agréés, représentée par monsieur Danny Coderre, M. Sc, CPA auditeur, CA, pour effectuer un mandat d'audit des états financiers pour l'exercice qui se terminera le 31 décembre 2023.

QUE ces services de vérification pour 2023 seront payés suivant la lettre datée du 4 mai 2023 au prix de 9 000\$ plus les taxes applicables.

QUE les autres mandats seront facturés, si nécessaire, au taux horaire de chaque intervenant, plus les taxes applicables.

2023-05-111 NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

ATTENDU QUE pour des fins opérationnelles, il est souhaitable de nommer un maire suppléant en cas d'incapacité d'agir de monsieur le maire René Beauregard ;

ATTENDU QUE ce conseil désire conserver le principe établi de l'alternance par numéro de siège pour une période de trois mois ;

**SUR PROPOSITION de Christian Marois
DÛMENT APPUYÉE par Johanne Desabrais**

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil nomme monsieur Pierre Daigle conseiller municipal au siège no. 2, maire suppléant pour une période d'environ trois (3) mois, soit du 10 mai 2023 au 15 août 2023 inclusivement.

2023-05-112 CONGRÈS 2023 DE L'ADMQ – DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

ATTENDU QUE la directrice générale et greffière-trésorière fait partie de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) ;

ATTENDU QUE le congrès annuel 2023 de l'ADMQ se tiendra les 14, 15 et 16 juin 2023 à Québec ;

ATTENDU QUE ce congrès est une occasion privilégiée pour la directrice générale et greffière-trésorière d'échanger avec ses semblables et de consolider sa formation ;

**SUR PROPOSITION de Sophie Beauregard
DÛMENT APPUYÉ par Pierre Daigle**

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à s'inscrire au congrès 2023 qui se déroulera les 14, 15 et 16 juin 2023 à Québec et que les coûts d'inscription sont assumés par la municipalité.

QUE les dépenses inhérentes à ce congrès seront assumées par la municipalité sur présentation des factures.

2023-05-113

MARCHÉ PUBLIC DU PAYS DE LA POIRE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Soumis au conseil : Lettre de madame Nancy Gauthier et Robert Brien, responsable à la préparation et au succès du « Marché public du Pays de la poire ».

ATTENDU QUE madame Nancy Gauthier et Robert Brien organisent la 8^e édition du « Marché public du Pays de la poire » le 27 août prochain ;

ATTENDU QUE cet événement connaît depuis le début un succès indéniable, tant auprès du public que des producteurs, artisans et marchands, et nul doute que la notoriété de Saint-Joachim-de-Shefford s'en est aussi trouvée grandement rehaussée ;

ATTENDU QUE les organisateurs désirent organiser en plus, des marchés hebdomadaires les dimanches du 3 juillet au 24 septembre au vignoble de l'ancienne école de rang (sauf le 27 août) et sollicitent un appui financier de 2 500\$ pour l'organisation de ces événements ;

ATTENDU QUE Mme Gauthier et M. Brien demandent un montant de 700\$ en compensation pour le service de la taille des poiriers situés sur les terrains publics dans le village de Saint-Joachim-de-Shefford ;

SUR PROPOSITION de François Lamoureux
DÛMENT APPUYÉE par Sophie Beauregard
IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil accepte de contribuer financièrement au 8^e « Marché public du Pays de la poire » qui aura lieu le 27 août prochain.

QU'un montant de 900\$ sera remis pour permettre de financer la campagne de communication en vue de créer une augmentation de l'achalandage pour assurer le succès de la 8^e édition.

QUE ce conseil refuse de subventionner les marchés hebdomadaires qui se dérouleront à l'ancienne école de rang.

QU'un montant de 700\$ est accordé en compensation pour la taille des poiriers situés dans le secteur du village considérant que ceux-ci ont été plantés dans le cadre du projet « Pays de la poire » implanté par l'organise dissous « Coalition du pacte rural ».

QUE les montants seront versés à madame Nancy Gauthier et monsieur Robert Brien sur présentation de pièces justificatives.

2023-05-114

ARCHIVES MUNICIPALES – AUTORISATION DE LA DESTRUCTION DES DOCUMENTS PÉRIMÉS

ATTENDU QUE la municipalité doit se soumettre aux obligations de la *Loi sur les archives* ;

ATTENDU QUE trois (3) listes de documents périmés sont arrivées à échéance en 2020, 2021, 2022 et 2023, selon les délais édictés au calendrier de conservation ;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance desdites listes ;

SUR PROPOSITION de Johanne Desabrais
DÛMENT APPUYÉE par Sophie Beauregard
IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil approuve les listes déposées et autorise la destruction desdits documents périmés qui respectent les délais édictés au calendrier de conservation.

QUE ce conseil autorise la directrice générale à mandater une compagnie de déchiquetage afin de détruire les documents périmés sur place.

RAPPORTS VERBAUX OU ÉCRITS :
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

- CPTAQ : Décision #435550 de Ferme Médic inc. représenté par monsieur Sylvain Blanchard, qui autorise l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit l'implantation d'un site de formation pratique en interventions d'urgence à la

ferme et en santé-sécurité, d'une superficie approximative de 1 113 mètres carrés, correspondant à une partie du lot 3 988 075 du cadastre du Québec et refuse le reste de la demande.

INSPECTEUR MUNICIPAL EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT

L'inspecteur municipal en bâtiment dépose son rapport écrit des permis émis pour le mois d'avril.

PROTECTION DES INCENDIES

Dépôt du rapport du service de Sécurité incendie pour les mois de mars et avril 2023

2023-05-115

APPEL D'OFFRES NO. 2023-03 – RÉFECTION DES TROTTOIRS

Soumis au conseil: Rapport d'analyse, pour donner suite à l'ouverture des soumissions, effectué par monsieur Dave Williams, ingénieur pour le PROJET NO GC21-338 pour la réfection des trottoirs.

ATTENDU QUE la municipalité a demandé, par appel d'offres public sur SEAO, des soumissions pour la réfection des trottoirs, situés sur la rue Principale, représentant environ 600 mètres linéaires ainsi que divers menus travaux ;

ATTENDU QUE cinq (5) entrepreneurs ont présenté des soumissions pour le projet de l'appel d'offres no. 2023-03 et que ces dernières sont toutes conformes ;

ATTENDU QUE le rapport d'analyses des soumissions reçues, effectué par l'ingénieur responsable, monsieur Dave Williams, ingénieur infrastructure-civil, recommande le plus bas soumissionnaire conforme ;

SUR PROPOSITION de Christian Marois

DUMENT APPUYÉ par Pierre Daigle

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil approuve le rapport d'analyses des soumissions déposé par monsieur Dave Williams, ingénieur.

QUE le conseil accepte la recommandation de l'ingénieur et accorde le contrat à l'entreprise Bertrand Ostiguy inc. pour les travaux de réfection des trottoirs situés sur la rue Principale dans le village, tel que décrit dans l'appel d'offres #2023-03 (PROJET NO GC21-338).

QUE ce contrat est accordé pour le montant maximum de 243 747.00\$ taxes incluses.

QUE le maire et la directrice générale/greffière-trésorière sont autorisés à signer ledit contrat donnant effet aux présentes pour et au nom de la municipalité.

2023-05-116

OFFRE DE SERVICES – TRAVAUX D'ÉLECTRICITÉ NOUVEAU GARAGE ET CHANGER PANNEAU DANS L'ANCIEN

Soumis au conseil: Dépôt de deux offres de services pour remplacer le panneau électrique du garage existant, alimenter le nouveau garage via un conduit souterrain avec l'ancien garage, puis installer l'électricité dans le nouveau garage.

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à la construction d'un nouveau garage pour combler les besoins grandissants et que celui-ci doit être électrifié ;

ATTENDU QUE la municipalité a demandé des soumissions pour effectuer les travaux ci-haut mentionnés ;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu deux offres de services ;

SUR PROPOSITION de François Lamoureux

DUMENT APPUYÉ par Sophie Beaugard

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil approuve l'offre de services de « Les installations électriques Maheu 2008 inc. » au coût de **8 169.16 \$** plus taxes.

QUE le paiement total sera effectué à la fin des travaux sur présentation de factures et après approbation par le conseil.

DÉPÔT DES CERTIFICATS RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER : RÈGLEMENT NO. 576-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 491-2007 (RÉSIDENCE DE TOURISME)

La directrice générale et greffière-trésorière dépose les certificats relatifs au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter :

- Le nombre de signatures requises pour demander la tenue d'un scrutin référendaire n'a pas été obtenu, et ce, dans aucune des 19 zones visées par le projet de règlement.
- Par conséquent, la Municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford reconnaît que le règlement a été approuvé par les personnes habiles à voter.
- Il entrera en vigueur après l'obtention de conformité par la MRC de La Haute-Yamaska.

2023-05-117

AJLSJ – DEMANDE DE PROLONGATIONS DES HEURES DE FERMETURE EN DEHORS DES HEURES RÉGLEMENTÉES DES PARCS MUNICIPAUX POUR LE FESTIBALLE FAMILIAL

ATTENDU QUE l'association Activités jeunesse et loisirs de Saint-Joachim organise le *Festiballe familial* les 11, 12 et 13 août prochain qui se déroulera sur le terrain des loisirs de la municipalité ;

ATTENDU QUE dans la programmation du *Festiballe familial*, le vendredi 11 août, il y aura de la musique jusqu'à 1 heure du matin ;

ATTENDU QUE le samedi 12 août, il y aura la présentation d'un spectacle extérieur qui se produira aussi jusqu'à environ 1 heure du matin ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford a adopté un règlement visant les heures d'ouverture des endroits publics municipaux ;

ATTENDU QUE selon du règlement no. 549-2018 intitulé G-100, l'article 162 mentionne : « Il est défendu de demeurer dans les parcs municipaux entre 23 h et 7 h, sauf à l'occasion d'une activité spéciale ayant été autorisée, au préalable, par l'autorité compétente. »;

ATTENDU QUE l'article 163 mentionne que: « Toute activité spéciale organisée dans un parc municipal ou une place publique doit être préalablement autorisée par l'autorité compétente. Quiconque n'obtient pas l'autorisation préalable à la tenue de cet événement commet une infraction. »;

SUR PROPOSITION de Francine Vallières-Juteau

DÛMENT APPUYÉE par Johanne Desabrais

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil autorise l'association Activités jeunesse et loisirs de Saint-Joachim de dépasser l'heure de fermeture du parc des Loisirs les vendredi et samedi 11 et 12 août 2023, soit jusqu'à 1 heure du matin, pour l'événement spécial du *Festiballe familial*.

2023-05-118

AJLSJ – DEMANDE DE TOILETTES CHIMIQUES POUR LE FESTIBALLE FAMILIAL

ATTENDU QUE l'association Activités jeunesse et loisirs de Saint-Joachim organise le *Festiballe familial* les 11, 12 et 13 août prochain qui se déroulera sur le terrain des Loisirs de la municipalité ;

ATTENDU QUE lors des dernières années, la municipalité installait deux toilettes chimiques sur le terrain des Loisirs durant la fin de semaine du *Festiballe familial* ;

ATTENDU QUE l'AJLSJ demande à la municipalité de louer deux toilettes chimiques pour le *Festiballe familial* du 11-12 et 13 août 2023 ;

SUR PROPOSITION de Pierre Daigle

DÛMENT APPUYÉE par Christian Maois

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil autorise la location de deux (2) toilettes chimiques pour le *Festiballe familial* du 11-12 et 13 août 2023, vu l'achalandage prévu.

2023-05-119

AJLSJ – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE FEU D'ARTIFICE DU FESTIBALLE FAMILIAL

Soumis au conseil : Résolution d'AJLSJ du 26 avril 2023 demandant un appui financier dans le cadre du *Festiballe familial* qui a eu lieu les 11, 12 et 13 août 2023.

ATTENDU QUE l'association Activités jeunesse et loisirs de Saint-Joachim organise le *Festiballe familial* les 11, 12 et 13 août 2023 ;

ATTENDU QUE le *Festiballe familial* est l'événement annuel attendu de l'été à Saint-Joachim-de-Shefford avec son tournoi de balle familial, ses jeux gonflables et son réputé feu d'artifice du samedi soir ;

ATTENDU QUE cet événement demande beaucoup d'organisation et de préparation sans pour autant être un événement qui s'autofinance chaque année ;

ATTENDU QUE l'association AJLSJ demande au conseil municipal une aide financière au montant de 2 000 \$ afin d'aider à supporter le tiers des coûts des feux d'artifice de Royale Pyrotechnie ;

SUR PROPOSITION de Christian Marois

DÛMENT APPUYÉE par Francine Vallières-Juteau

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil autorise une subvention au montant de 2 000 \$ à l'association Activités jeunesse et loisirs de Saint-Joachim dans le but de contribuer à supporter les coûts du feu d'artifice lors de l'activité Festiballe du 12 août 2023.

2023-05-120

GARAGE MUNICIPAL – AUTORISATION BUDGÉTAIRE POUR TERMINER LES TRAVAUX

ATTENDU QUE dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM), la municipalité a fait construire un nouveau garage municipal;

ATTENDU QUE ce conseil projette de compléter les divers travaux de finition, comme l'isolation, l'aménagement extérieur du nouveau garage et autres ;

SUR PROPOSITION de François Lamoureux

DÛMENT APPUYÉE par Francine Vallières-Juteau

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil autorise un montant budgétaire pour un maximum de 20 000 \$ afin d'effectuer la fin des travaux du nouveau garage à l'intérieur et a complété l'aménagement donnant accès au nouveau garage.

QUE ce conseil autorise la directrice générale à faire exécuter lesdits travaux nécessaires.

2023-05-121

OFFRE DE SERVICES – COOPTEL POUR L'INSTALLATION DU SYSTÈME TÉLÉPHONIQUE IP

ATTENDU QUE les appareils/équipements/combinés téléphoniques sont devenus désuets et qu'il n'y a plus d'approvisionnement de pièces en cas de bris ;

ATTENDU QU'il est nécessaire de mettre à jour les équipements de la municipalité et de passer à la nouvelle technologie IP proposée ;

ATTENDU QUE COOPTEL offre des services à moindres coûts que les autres fournisseurs contactés ;

SUR PROPOSITION de Johanne Desabrais

DÛMENT APPUYÉE par Sophie Beauregard

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil accepte la proposition de services affaires de COOPTEL pour l'installation du système de téléphonie IP, incluant l'achat de six (6) téléphones, pour un montant de 2 826.75 \$ plus taxes.

QUE cette proposition inclue également une entente de service de 60 mois qui représente un montant mensuel de 82.70 \$ plus taxes applicables.

2023-05-122

ÉCOLE CENTRALE – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA PLANTATION D'ARBRES

Soumis au conseil : Un projet d'initiative d'une écolière de 6^e année, soit Ève Dutilly, de végétaliser la cour d'école en plantant des arbres.

ATTENDU QUE cette initiative de plantation d'arbres sera bénéfique pour l'environnement et les écoliers utilisant la cour d'école pour leurs activités ;

ATTENDU QUE l'activité de plantation d'arbres requiert diverses ressources (main d'œuvres, d'équipements, matériel et aide financière) ;

SUR PROPOSITION de Johanne Desabrais

DUMENT APPUYÉE par Christian Marois

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil accorde une subvention de 1 000\$ à l'École-Centrale pour le projet de plantation d'arbres.

2023-05-123

OFFRE DE SERVICES – PHOTOS AÉRIENNES DE LA MUNICIPALITÉ

Soumis au conseil : Offre de services pour prises de vues aériennes de la municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford, daté du 9 mai 2023.

ATTENDU QUE la dernière prise de vue aérienne date de 2011 et que la municipalité s'est grandement développée depuis 10 ans ;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une offre de services de Pierre Galarneau de Air-Image pour un clé en main au montant de 995\$ incluant 50 à 100 photographies numériques avec «plein droit d'utilisation» ;

SUR PROPOSITION de Francine Vallières-Juteau

DUMENT APPUYÉE par Pierre Daigle

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil accepte l'offre de services de Pierre Galarneau de Air-Image au montant de 995\$, « clé en main », comprenant entre 50 et 100 poses, ainsi que les images sur clé USB en version JPG et CR2 avec « plein droit d'utilisation ».

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil municipal consacre une période durant laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions.

2023-05-124

FERMETURE DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE tous les sujets prévus à l'ordre du jour ont été traités; la présente séance est levée à 20 h 55.

France Lagrandeur, gma

Directrice générale et greffière-trésorière

René Beauregard

Maire

« Je, René Beauregard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».